

Département du Val d'Oise
Commune de Méry-sur-Oise

DECISION DU MAIRE N°2025/101*(prise en vertu de la délégation du Conseil Municipal)***OBJET : PARTICIPATION FINANCIERE DES FAMILLES AUX SEJOURS DE VACANCES 2025 ET FRAIS APPLICABLES EN CAS D'ANNULATION D'UNE INSCRIPTION**

Le Maire de la Ville de Méry-sur-Oise,

Agissant en vertu de la délibération n°2020/049 du Conseil municipal du 11 juin 2020 portant délégation de pouvoirs selon l'article L.2122-22 du Code Général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations 2015/87, 2015/127-B et 2015/164 portant sur l'évolution des tranches de quotient familial,

Vu les dispositifs d'aide au départ en colonie attribuées par l'Etat et/ou les Caisses d'Allocations Familiales,

Considérant l'achat par la Ville de places de séjours de vacances et la volonté de la municipalité d'encourager l'inscription des enfants mérysiens à ces séjours en modulant la participation financière des familles en fonction de leur quotient familial et en la plafonnant à 60% du coût du séjour,

Considérant par ailleurs les différents pourcentages appliqués par les organisateurs des séjours en cas d'annulation d'une inscription en fonction de la date à laquelle celle-ci intervient,

DECIDE**Article 1 :**

La grille de pourcentages appliquée pour le calcul de la participation financière des familles lors de l'inscription d'un enfant méryisien à l'un des séjours de vacances proposés par la Ville est la suivante

Tranches	quotient en €	% participation des familles
1	0.00 à 250	20,00%
2	250,01 à 365	23,00%
3	365,01 à 480	26,00%
4	480,01 à 595	29,00%
5	595,01 à 710	32,00%
6	710,01 à 825	35,00%
7	825,01 à 940	38,00%
8	940,01 à 1055	42,00%
9	1055,01 à 1170	46,00%
10 et NC*	> à 1170,01	50,00%

* NC = Quotient non calculé

Article 2 :

Le tarif appliqué à chaque famille est calculé en fonction du pourcentage correspondant à sa tranche de quotient et au prix du séjour facturé par l'organisateur du séjour à la Ville, une fois déduite(s) la ou les aides(s) dont bénéficie l'enfant de la part de l'Etat et/ou la CAF du Val d'Oise : Pass Colo, bons VACAF, Colos apprenantes....

La participation financière doit être réglée avant le début du séjour.

Article 3 :

En cas d'annulation d'une inscription à l'initiative de la famille et sauf situation exceptionnelle dûment justifiée (maladie de l'enfant empêchant son départ, perte d'emploi d'un des parents, décès d'un membre de la famille...), des frais de résiliation s'appliquent pour couvrir partiellement les indemnités facturées à la collectivité par les organisateurs des séjours.

Ces frais sont calculés sur la base du tarif du séjour tel que défini à l'article 1 de la présente décision et selon la grille de pourcentages ci-dessous :

période d'annulation	% appliqué au tarif correspondant à la tranche de quotient familial
plus de 60 jours avant le début du séjour	10%
entre 31 et 60 jours avant le début du séjour	25%
entre 20 et 30 jours avant le début du séjour	50%
entre 8 et 19 jours avant le début du séjour	75%
moins de 8 jours avant le début du séjour	100%

Article 4 : Copie de la présente décision sera adressée :

- Monsieur le Préfet du Val d'Oise,
- Madame la Trésorière de l'Isle-Adam.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Méry-sur-Oise

Le 18-05-2025

Le Maire,



Pierre-Edouard EON
Vice-président du conseil départemental
du Val d'Oise

Participation financière des familles aux séjours de vacances de l'été 2025

INTITULE DES SEJOURS		Nature, sport et aventure	Canis Aventures	Pur' Aventure Alpes	Cocktail méditerranéen	Multi-activités au château	Vagues et légendes	Zoo de Doué et troglodytes	Alp' Adrenaline	Camp Lodges au château	Aventures nautiques
Age des participants		8-12 ans	6-12 ans	6-12 ans	6-12 ans	6-12 ans	8-11 ans	6-12 ans	12-15 ans	12-15 ans	12-14 et 15-17 ans
Coût (hors quotient et aides)		470,00 €	831,00 €	962,00 €	928,00 €	868,00 €	875,00 €	1 185,00 €	990,00 €	868,00 €	1 454,00 €
Tranches	quotient en €	%									
% participation des familles		(hors autres aides)									
1	0.00 à 250	coût famille pour 5 jours	coût famille pour 7 jours	coût famille pour 7 jours	coût famille pour 7 jours	coût famille pour 8 jours	coût famille pour 8 jours	coût famille pour 12 jours	coût famille pour 7 jours	coût famille pour 8 jours	coût famille pour 12 jours
2	250,01 à 365	(hors autres aides)	(hors autres aides)	(hors autres aides)	(hors autres aides)	(hors autres aides)	(hors autres aides)	(hors autres aides)	(hors autres aides)	(hors autres aides)	(hors autres aides)
3	365,01 à 480	20,00%	20,00%	20,00%	20,00%	20,00%	20,00%	20,00%	20,00%	20,00%	20,00%
4	480,01 à 595	23,00%	23,00%	23,00%	23,00%	23,00%	23,00%	23,00%	23,00%	23,00%	23,00%
5	595,01 à 710	26,00%	26,00%	26,00%	26,00%	26,00%	26,00%	26,00%	26,00%	26,00%	26,00%
6	710,01 à 825	29,00%	29,00%	29,00%	29,00%	29,00%	29,00%	29,00%	29,00%	29,00%	29,00%
7	825,01 à 940	32,00%	32,00%	32,00%	32,00%	32,00%	32,00%	32,00%	32,00%	32,00%	32,00%
8	940,01 à 1055	35,00%	35,00%	35,00%	35,00%	35,00%	35,00%	35,00%	35,00%	35,00%	35,00%
9	1055,01 à 1170	38,00%	38,00%	38,00%	38,00%	38,00%	38,00%	38,00%	38,00%	38,00%	38,00%
10 et NC*	> à 1170,01	42,00%	42,00%	42,00%	42,00%	42,00%	42,00%	42,00%	42,00%	42,00%	42,00%
		46,00%	46,00%	46,00%	46,00%	46,00%	46,00%	46,00%	46,00%	46,00%	46,00%
		50,00%	50,00%	50,00%	50,00%	50,00%	50,00%	50,00%	50,00%	50,00%	50,00%

* NC = Quotient non calculé

Frais de résiliation dus par la famille en cas d'annulation de l'inscription à un séjour

période d'annulation	plus de 60 jours avant le début du séjour	entre 31 et 60 jours avant le début du séjour	entre 20 et 30 jours avant le début du séjour	entre 8 et 19 jours avant le début du séjour	moins de 8 jours avant le début du séjour
	10%	25%	50%	75%	100%

Exemple pour un séjour à 1000 €

Tranches de quotient	% participation des familles	tarif du séjour selon QF	frais résiliation si annulation plus de 60 jours avant	frais résiliation si annulation entre 31 et 60 jours avant	frais résiliation si annulation entre 20 et 30 jours avant	frais résiliation si annulation entre 8 et 19 jours avant	frais résiliation si annulation moins de 8 jours avant
1	20,00%	200,00 €	20,00 €	50,00 €	100,00 €	150,00 €	200,00 €
2	23,00%	230,00 €	23,00 €	57,50 €	115,00 €	172,50 €	230,00 €
3	26,00%	260,00 €	26,00 €	65,00 €	130,00 €	195,00 €	260,00 €
4	29,00%	290,00 €	29,00 €	72,50 €	145,00 €	217,50 €	290,00 €
5	32,00%	320,00 €	32,00 €	80,00 €	160,00 €	240,00 €	320,00 €
6	35,00%	350,00 €	35,00 €	87,50 €	175,00 €	262,50 €	350,00 €
7	38,00%	380,00 €	38,00 €	95,00 €	190,00 €	285,00 €	380,00 €
8	42,00%	420,00 €	42,00 €	105,00 €	210,00 €	315,00 €	420,00 €
9	46,00%	460,00 €	46,00 €	115,00 €	230,00 €	345,00 €	460,00 €
10 et NC*	50,00%	500,00 €	50,00 €	125,00 €	250,00 €	375,00 €	500,00 €

* NC = Quotient non calculé

095-219503943-20250520-1-AU

Réception par le Préfet : 20-05-2025

Publication le : 20-05-2025